



Agence statistique d'assurance générale

Rapport des administrateurs

Les administrateurs de l'Agence statistique d'assurance générale (ASAG) ont la responsabilité de préparer un rapport annuel conformément au règlement administratif applicable.

NATURE DES ACTIVITÉS

L'ASAG a été constituée en personne morale en juin 2005 et nommée, avec effet au 1^{er} avril 2006, agente statistique des organismes de réglementation de l'assurance dans les provinces et territoires membres participants : l'Alberta, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, les Territoires du Nord-Ouest, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon.

L'ASAG est régie par un conseil d'administration composé de huit administrateurs membres, trois administrateurs représentant l'industrie et deux administrateurs représentant le public.

L'ASAG a été créée dans le but d'améliorer la gouvernance et la supervision ainsi que la fiabilité et l'objectivité des données statistiques en matière d'assurance.

Des renseignements détaillés sur les activités et les objectifs de l'ASAG, sa structure de gouvernance, les responsabilités de son conseil d'administration et de ses comités, ses bulletins et ses publications sont accessibles sur son site Web à l'adresse www.gisa-asag.ca.

EXAMEN DE L'ANNÉE

Au cours de l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, le conseil d'administration de l'ASAG, en sa qualité d'organe dirigeant supervisant les activités et les affaires de l'Agence, s'est livré aux principales activités suivantes.

Nominations

Lors de la réunion du conseil d'administration du 26 septembre 2007 à Regina (Saskatchewan), des administrateurs représentant le public et l'industrie ont été nommés afin de remplacer les membres dont le mandat avait pris fin. Pendant l'année, le conseil a procédé à des nominations aux comités, conformément aux mandats respectifs de ces derniers, pour remplacer les membres sortants.

Programme de renouveau technologique

Conformément au cadre de gouvernance, l'ASAG a continué de surveiller les progrès accomplis dans le cadre du programme de renouveau technologique (PRT). À cet égard, le Comité des finances et de la vérification a approuvé une politique d'examen et d'autorisation des demandes

de changement qui pourraient entraîner un dépassement du budget de dépenses prévu pendant l'exercice.

En 2007, les efforts ont été concentrés sur la préparation du lancement de la phase I – Système de collecte des données du Plan statistique automobile (PSA) comprenant les nouvelles données à inclure dans le PSA à compter de janvier 2008. Étape clé du PRT, la phase I a été achevée à temps en respectant le budget. Depuis son lancement en janvier, les assureurs ont déposé plus de 19,9 millions de dossiers de primes et 4,8 millions de dossiers de sinistres/provisions mathématiques. Cela représente une augmentation de 1,9 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Les travaux de la phase II du programme de renouveau technologique, qui ont débuté en avril 2008, devraient se poursuivre pendant les deux années à venir. La phase I a permis de mettre en place de nouveaux systèmes de collecte et de correction des données; la phase II permettra la mise en œuvre de nouveaux systèmes d'analyse des données et de production de pièces. Chaque phase constitue à peu près la moitié de l'ensemble des travaux.

Budget de l'ASAG et cotisations des membres de l'industrie

Le conseil d'administration a examiné et approuvé le budget de 14,192 millions de dollars de l'ASAG pour l'exercice qui a débuté le 1^{er} avril 2008 et qui s'achèvera le 31 mars 2009. Celui-ci comprend l'allocation relative au programme de renouveau technologique dans le cadre du Plan statistique automobile, les coûts d'exploitation du BAC pour tous les programmes statistiques obligatoires, les initiatives stratégiques entreprises en vertu du plan stratégique de l'ASAG et un budget pour le secrétariat de l'Agence, qui soutient ses activités, le conseil d'administration et les comités. Le budget approuvé pour l'exercice allant du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 se répartit comme suit :

	2008-2009
Budget annuel d'exploitation du BAC	9 420 263 \$
Programme de renouveau technologique du BAC	4 008 889
Initiatives stratégiques de l'ASAG	193 000
Budget d'exploitation du secrétariat de l'ASAG	<u>569 569</u>
Total	<u>14 191 721 \$</u>

GOUVERNANCE

Applicabilité de la TPS à l'ASAG

Le 25 janvier 2008, l'ARC a rendu une décision sur l'applicabilité de la TPS à l'ASAG. Suite à cette décision, l'ASAG n'est pas tenue d'appliquer la TPS aux cotisations des membres de l'industrie. Toutefois, elle est tenue de payer la TPS sur les services qu'elle obtient de ses fournisseurs. Elle peut ensuite la réclamer au titre des crédits de taxe sur les intrants et obtenir un remboursement compensant la TPS versée.

Les répercussions de la décision de l'ARC, soit le paiement de la TPS et son remboursement, entraînent un solde net nul pour la trésorerie de l'ASAG. Conformément à la décision, l'ASAG a déposé les déclarations rétroactives demandées jusqu'au 1^{er} avril 2006.

Politique sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Bien qu'elle ne soit pas assujettie à la loi sur la protection de la vie privée applicable aux gouvernements, l'ASAG, qui s'est engagée à être un organisme transparent, ouvert et responsable, a volontairement choisi d'adopter des dispositions portant sur la vie privée et la divulgation d'information conformes à celles des provinces et territoires participants.

La politique suit les principes qui sous-tendent la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP) de l'Ontario étant donné que la province représente 80 % des données recueillies par l'ASAG et que son secrétariat fait partie de la Commission des services financiers de l'Ontario.

La politique adoptée relativement à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée est affichée sur le site de l'ASAG.

Politique de rémunération

Suite à une analyse comparative, la rémunération des administrateurs de l'ASAG représentant le public a été portée de 3 000 \$ à 4 000 \$ par an à compter d'octobre 2007. Le conseil a adopté une politique concernant la rémunération, le remboursement des dépenses, les honoraires et les indemnités journalières versées aux administrateurs externes de l'ASAG, qui est affichée sur le site Web de l'Agence.

Placement de l'actif de l'ASAG

Le conseil a approuvé la politique de placement de l'actif de l'ASAG afin de permettre l'investissement de l'encaisse excédentaire de l'Agence dans un ou plusieurs des instruments suivants selon la disponibilité des fonds, les moyens de placement et le taux de rendement optimal :

- les bons du Trésor du gouvernement et des provinces du Canada arrivant à échéance dans moins de 60 jours;
- les certificats de placement garanti émis par la Banque Scotia encaissables sur un an et arrivant à échéance dans plus de 30 jours, avec révision tous les 30 jours afin de s'assurer que la cote de ces placements demeure élevée et d'obtenir le meilleur rendement sur cet investissement;
- le compte chèque de l'ASAG à la Banque Scotia.

Recours à un fournisseur de services

Après que le conseil eut approuvé le processus de sélection d'un fournisseur de services de vérification professionnels, une demande de propositions a été lancée par l'ASAG. Des soumissions ont été demandées à cinq entreprises qualifiées et expérimentées, reconnues comme étant les plus importantes du Canada dans le domaine de la vérification. Un processus d'évaluation comportant trois volets, à savoir des exigences obligatoires, une notation des propositions écrites par un groupe d'experts et une présentation officielle, a été mis en œuvre.

Les résultats du processus d'approvisionnement ont fait l'objet de discussions avec le Comité des finances et de la vérification qui les a approuvés. Conformément au règlement administratif applicable, les membres de l'Agence ont décidé de faire vérifier les comptes de l'ASAG par la société PricewaterhouseCoopers et ont approuvé ses honoraires de vérification professionnelle.

Plan stratégique et plan de mise en œuvre des initiatives stratégiques pour 2007-2010

En juin 2007, le conseil d'administration a approuvé le plan de mise en œuvre des quatre initiatives stratégiques qui en décrit les détails. On trouvera ci-après une mise à jour des initiatives stratégiques définies dans le Plan stratégique 2007-2010 de l'ASAG et mises en œuvre conformément aux approbations du conseil.

Gouvernance de l'ASAG

Le rapport d'examen de la gouvernance présentait les résultats de l'examen réalisé en cette matière ainsi que des recommandations visant à améliorer les mécanismes de supervision et de fonctionnement de l'ASAG, y compris la supervision de la collecte et de l'analyse des données et de la production de rapports. Les recommandations couvrent les domaines suivants :

A. *Structure organisationnelle de l'ASAG*

- *Structure des comités*
- *Cadres de référence*
- *Rôles et responsabilités*

B. *Cadre juridique de l'ASAG*

- *Règlement administratif*
- *Entente entre l'ASAG et le BAC*

C. *Pratiques exemplaires en matière de gouvernance*

Collecte et analyse des données et production de rapports

Cette initiative stratégique comporte trois volets : 1^o processus de qualité des données, 2^o ressources actuarielles et 3^o technologie.

1. Processus de qualité des données

Ce volet vise à faire en sorte que les assureurs, la BAC et l'ASAG disposent de procédures, de processus et d'outils appropriés afin d'assurer la qualité des données.

Examen de la qualité des données

L'examen de la qualité des données autorisé par le conseil a été effectué par le consultant en TI de l'ASAG et la Division de la vérification interne du ministère des Finances de l'Ontario afin d'assurer la qualité des données recueillies auprès des assureurs, traitées par le fournisseur de services et fournies à l'ASAG dans divers documents et rapports.

Le rapport relatif à l'examen de la qualité des données présentait 33 recommandations. Certaines d'entre elles sont actuellement mises en œuvre dans le cadre des initiatives stratégiques et du programme de renouveau technologique (PRT). Les autres seront mises en application par le biais d'initiatives distinctes.

Questionnaire à l'intention des assureurs

Le questionnaire sur la production de rapports concernant le PSA a été conçu de manière à examiner les procédures que les assureurs suivent pour soumettre, en temps opportun, des données exactes relatives au PSA. Sa distribution a été approuvée par le conseil. Ce questionnaire et les documents connexes, ainsi que leur version française, ont été affichés sur le site Web de l'ASAG afin qu'ils puissent être remplis en ligne.

2 et 3. Ressources actuarielles et technologie

Le conseil a examiné le plan d'action concernant le volet des ressources actuarielles et a accepté de reporter le volet relatif aux ressources technologiques en attendant l'achèvement du PRT.

Rationalisation des données

Cette initiative vise la « rationalisation » des données saisies et présentées par le biais des programmes statistiques approuvés des huit provinces et territoires actuellement membres de l'ASAG.

Dans le cadre de ce projet, la rationalisation des données consiste à 1^o recueillir des données en matière d'assurance qui permettent aux organismes de réglementation et aux surintendants (les organismes de réglementation) de s'acquitter des fonctions que leur confère la loi, 2^o s'assurer, par extension, que les données qui ne leur sont pas essentielles sont écartées, 3^o s'assurer que la collecte des données dont il est question au point 1 ci-dessus et la production de rapports les concernant s'effectuent, autant que possible, de façon coordonnée, efficace et harmonisée.

Après avoir lancé un processus d'appel d'offres concurrentiel et discuté en profondeur du plan du projet permettant d'atteindre l'objectif de cette initiative, le conseil a autorisé la direction de l'ASAG à conclure une entente de service avec Oliver Wyman afin de mener à bien le projet de rationalisation des données.

Relations et communication avec les intervenants

Le conseil a approuvé l'orientation énoncée dans le plan de communication pluriannuel de l'ASAG, dont les objectifs et les activités s'inspirent du plan stratégique de l'Agence. Le plan adopte une démarche discrète et se concentre sur les activités principales de l'ASAG.

Auto-évaluation du Comité

Comme l'exige son cadre de référence, le Comité des finances et de la vérification a examiné ce dernier et effectué une auto-évaluation portant sur son mandat, ses objectifs et ses fonctions. Au terme de cette évaluation, le cadre de référence a été modifié pour y inclure une politique sur l'indépendance du vérificateur et un processus d'alerte. Les recommandations émises par suite de l'auto-évaluation ont fait l'objet de discussions avec le conseil et été mises en application.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'ASAG se compose d'au plus 13 membres représentant les organismes de réglementation, l'industrie et le public. Le conseil d'administration de l'Agence s'est réuni officiellement quatre fois cette année, une fois en personnes et trois fois par le biais d'une conférence téléphonique, pour régler les questions qui lui ont été soumises et recevoir les rapports d'étape sur les initiatives stratégiques et les questions liées au fonctionnement de

l'ASAG. Le fonctionnement quotidien est assuré par la direction et le personnel du secrétariat de l'ASAG.

La réunion annuelle du conseil d'administration de l'ASAG aura lieu le 23 septembre 2008.

VÉRIFICATEUR

Les recommandations énoncées dans le rapport du vérificateur pour l'exercice 2006-2007 ont été mises en œuvre.

Les états financiers vérifiés et le rapport sur les conclusions de la vérification pour l'exercice clos le 31 mars 2008 seront présentés au conseil par PricewaterhouseCoopers, s.r.l. Conformément au règlement administratif applicable et après approbation par le conseil, les états financiers vérifiés et le rapport seront présentés aux membres de l'Agence durant leur réunion annuelle prévue le 23 septembre 2008, après celle des membres du conseil d'administration.

Après acceptation des membres, les états financiers vérifiés approuvés sont affichés sur le site Web de l'ASAG.

Par ordre du conseil d'administration

Rosemin Jiwa-Jutha
Secrétaire/trésorière

Le 5 septembre 2008